CABINET DU PREMIER MINISTRE ET BUREAU DU CONSEIL DES MINISTRES

Plan annuel d'accessibilité

2012-2013

ISSN #

Table des matières

Introduction 1

Première section : Rapport sur les mesures prises pour repérer, supprimer et prévenir les obstacles en 2011-2012 3

Rapport de conformité aux exigences de la LAPHO pour 2011-2012 5

Services à la clientèle 5

Information et communications 7

Emploi 9

Milieu bâti 10

Approvisionnement 10

Autres 11

Deuxième section : Mesures prévues pour 2012-2013 et par la suite 13

Services à la clientèle 13

Information et communications 15

Emploi 19

Milieu bâti 19

Approvisionnement 20

Formation en matière d'accessibilité 21

Autres 22

Troisième section : Examen des lois, des règlements et des politiques 24

Lexique de termes et de sigles 27

Renseignements 28

Introduction

Chaque année, la fonction publique de l'Ontario (FPO) indique les mesures qui seront prises en vue de prévenir, de repérer et de supprimer les obstacles pour les personnes handicapées. Chaque ministère élabore un plan d'accessibilité annuel, comme l'exige la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO).

La *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO) prend appui sur la LPHO et constitue la feuille de route de l'Ontario pour rendre la province accessible d'ici 2025. Elle comporte des normes d'accessibilité dans les domaines suivants :

- Services à la clientèle
- Information et communications
- Emploi
- Transport
- Milieu bâti

Cette année, les plans d'accessibilité incluent les exigences du règlement intitulé Normes d'accessibilité intégrées (NAI) édicté en juin 2011 en vertu de la LAPHO. Ces normes exigent que la FPO établisse un plan pluriannuel d'accessibilité pour prévenir et supprimer les obstacles pour les personnes handicapées. Le Plan pluriannuel d'accessibilité de la FPO a été publié le 1er janvier 2012. Il contient une déclaration de l'engagement de la FPO à continuer de faire preuve de leadership en matière d'accessibilité :

> La FPO est un chef de file de l'accessibilité en Ontario. Notre objectif est de fournir des services, des produits et des installations accessibles pour notre personnel et pour le public.

Se fondant sur la déclaration d'engagement de la FPO, le plan pluriannuel d'accessibilité de la FPO et le plan d'accessibilité du Cabinet du Premier ministre et Bureau du conseil des ministres continueront d'améliorer l'accessibilité pour tous les Ontariens et toutes les Ontariennes.

Le présent plan d'accessibilité décrit les mesures prises par le ministère en vue d'améliorer les possibilités pour les personnes handicapées. Ces initiatives sont fortement appuyées par la haute direction du ministère ainsi que par l'ensemble de son personnel.

On peut obtenir les plans d’accessibilité des autres ministères en cliquant sur Ontario.ca.

Première section : Rapport sur les mesures prises pour repérer, supprimer et prévenir les obstacles en 2011-2012

Le gouvernement de l'Ontario déploie des efforts pour faire de l'Ontario la province la plus accessible d'ici 2025.

Depuis 2001, la FPO se conforme aux exigences de la LPHO et élabore un plan d'accessibilité annuel, qui est mis à la disposition du public sur le site Web du gouvernement de l'Ontario.

Le Bureau du Conseil des ministres est le ministère du Premier ministre. Il offre des conseils et des services d'analyse au chef du gouvernement et au Conseil des ministres pour aider le gouvernement à réaliser ses priorités. Le principal rôle du Bureau du Conseil des ministres consiste à gérer la façon dont le gouvernement prend des décisions. En conséquence, la planification de l'accessibilité est centrée sur trois objectifs :

- répondre aux besoins des employés, des clients ou d'autres personnes qui doivent se rendre dans les bureaux du Cabinet du Premier ministre et du Bureau du Conseil des ministres;
- fournir des conseils et des services relatifs aux communications en vue de l'élaboration de documents destinés au public;
- veiller à ce que les nouveaux programmes et politiques tiennent compte des besoins des personnes handicapées.

Au cours des dix dernières années, le Cabinet du Premier ministre et le Bureau du Conseil des ministres (*ci-après appelé le « ministère »*) se sont particulièrement attachés à repérer, à supprimer et à prévenir les obstacles pour les personnes handicapées afin d'atteindre ces objectifs. Voici des exemples de réalisations clés.

Information et communications

- En 2003-2004, le ministère s'est engagé à rendre ses sites Web conformes aux exigences en matière d'accessibilité. Au fil des ans, le ministère a trouvé de nouvelles façons innovatrices de créer du contenu imprimé, audio ou visuel accessible pour les sites Web Internet. Par exemple, il a élaboré une trousse d'essai des technologies d'assistance visant à repérer les problèmes d'accessibilité dans les contenus et les technologies durant le développement des sites.

Examen des lois, des règlements et des politiques

- En 2009-2010, le ministère a élaboré une loi visant à améliorer l'accessibilité pour les personnes qui votent aux élections provinciales. Grâce à des modifications importantes apportées à la *Loi électorale*, les mesures d'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario ont été améliorées lors de l'élection provinciale d'octobre 2011 et seront maintenues dans l'avenir.

Milieu bâti

- En 2009-2010, le ministère a terminé les travaux visant à rendre accessible l'entrée ouest de l'édifice Whitney. L'édifice compte donc maintenant deux entrées accessibles. D'autres améliorations ont également été apportées dans l'ensemble du ministère. Par exemple, on a amélioré l'accès à 5 bureaux et à 4 salles de réunion et on a installé 29 nouveaux panneaux conçus selon la norme d'accessibilité pour les installations ainsi qu'une série de poignées de porte style bec-de-cane et d'ouvre-porte automatiques.

En 2011-2012, le ministère a continué de se conformer au règlement portant sur les normes d'accessibilité pour les services à la clientèle. De plus, les initiatives liées à l'emploi, à l'information et aux communications ainsi qu'à l'approvisionnement ont commencé à respecter les exigences du règlement intitulé Normes d'accessibilité intégrées. Le ministère continue de mettre en œuvre des initiatives visant à améliorer l'accessibilité dans d'autres domaines, comme le milieu bâti.

Les pages qui suivent renferment un résumé des initiatives d'accessibilité que le ministère a réalisées au cours du dernier exercice, comme l'indique son Plan d'accessibilité 2011-2012.

Rapport de conformité aux exigences de la LAPHO pour 2011-2012

Services à la clientèle

Réalisation : Conformité continue aux normes d'accessibilité pour les services à la clientèle et aux normes d'accessibilité intégrées

- Le ministère a continué de se conformer au règlement portant sur les normes d'accessibilité pour les services à la clientèle (Règlement de l'Ontario 429/07).

- Le ministère a rempli l'engagement qu'il a pris le 1er janvier 2012 et a respecté les exigences applicables du règlement intitulé Normes d'accessibilité intégrées (Règlement de l'Ontario 191/11), notamment en ce qui a trait à la plateforme des sites Web Internet et aux processus d'approvisionnement.

Résultat : Le ministère demeure prêt à répondre aux besoins de ses clients et à adapter ses services, au besoin.

Réalisation : Représentant au Conseil consultatif de la FPO en matière d'accessibilité pour les personnes handicapées

- Le ministère a continué de soutenir le Conseil consultatif de la FPO en matière d'accessibilité pour les personnes handicapées grâce à la participation active de son représentant.

- Depuis un an, le Conseil consultatif de la FPO en matière d'accessibilité pour les personnes handicapées a recueilli, auprès de ses membres, des commentaires essentiels faits par des clients afin d'aider la FPO à respecter les normes et la législation concernant l'accessibilité.

Résultat : Le ministère déploie des efforts pour faire de l'Ontario une province sans obstacle d'ici 2025.

Réalisation : Groupe de travail sur l'accessibilité

- Le Groupe de travail sur l'accessibilité, qui est composé de représentants de chacune des divisions du ministère, a contribué à la suppression des obstacles pour les clients et les employés handicapés en organisant des activités d'apprentissage, en invitant des conférenciers et en encourageant la participation aux programmes liés à l'accessibilité dans la FPO.

- Le Groupe de travail a apporté son soutien au directeur général de la diversité et de l'accessibilité et il a organisé avec succès une activité de formation sur l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion pour la FPO dans le but d'encourager le personnel du ministère à utiliser cet outil dans son travail quotidien.

Résultats

- Le Groupe de travail s'est réuni cinq fois durant l'exercice afin de promouvoir la sensibilisation à l'accessibilité au ministère ainsi que les initiatives à l'échelle de la FPO.
- Grâce à l'activité spéciale de formation, un plus grand nombre d'employés ont suivi la formation sur l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion pour la FPO.

Réalisation : Commentaires sur l'accessibilité

- Le ministère a à cœur d'examiner tous les commentaires qu'il reçoit afin de prévenir et de supprimer les obstacles pour les personnes handicapées.

- Le protocole établi par le ministère permet de recueillir des commentaires de différentes manières, notamment par téléphone, par courriel ou au moyen des formulaires de commentaires. D'autres supports accessibles et aides à la communication sont fournis sur demande, comme l'exige le règlement intitulé Normes d'accessibilité intégrées.

- Tous les commentaires et suggestions reçus au sujet de l'accessibilité seront examinés et on y donnera suite, s'il y a lieu.

Résultats

- Le ministère s'est conformé à toutes les exigences des normes d'accessibilité pour les services à la clientèle et des normes d'accessibilité intégrées concernant la rétroaction.

- La boîte de courriel réservée aux commentaires est vérifiée toutes les semaines. À ce jour, aucun problème n’a été signalé par des clients.

Réalisation : Matériel ATS pour personnes malentendantes

- Le ministère continue d’offrir l’accès à du matériel de télécommunications ATS à la réception principale et de donner, au besoin, de la formation au personnel de la réception.

- Le numéro de la ligne ATS du ministère est toujours affiché dans le répertoire téléphonique Info-go, de sorte qu’il soit accessible au personnel et aux gens de l’Ontario. Le numéro est également affiché à la réception de tous les bureaux du ministère.

Résultat : Tous les employés de réception ont suivi de la formation. Le ministère n’a reçu aucun appel ATS cette année.

Information et communications

Réalisation : Procédures d’évacuation d’urgence accessibles

- Encore cette année, grâce au protocole d’assistance pour les évacuations d’urgence du ministère, des renseignements individualisés relatifs aux interventions d’urgence sont fournis aux employés qui en ont besoin dès que cela est matériellement possible, conformément aux exigences du règlement intitulé Normes d’accessibilité intégrées. Les cadres du ministère demeurent au courant de leurs responsabilités à l’égard des employés qui ont besoin d’aide en cas d’évacuation d’urgence.

- Les procédures d’évacuation d’urgence et le Plan de continuité des opérations continuent d’être fournis sur un support accessible aux membres du personnel qui en font la demande.

Résultat : L’ensemble des normes d’accessibilité intégrées sont respectées dans le lieu de travail.

Réalisation : Utilisation d'un langage simple pour accroître l'accessibilité de l'information pour le plus grand nombre possible de gens

- Le ministère a coordonné avec succès l'élaboration de plans d'action en matière de langage simple dans l'ensemble de la FPO afin d'assurer l'accessibilité des produits de communication tels que les communiqués et le contenu des sites Web.

- Le ministère a examiné tous les plans d'action de la FPO et a donné aux ministères des suggestions visant à améliorer l'accessibilité de l'information pour le plus grand nombre possible de gens.

- En outre, le ministère a fourni des ressources aux partenaires de la FPO, notamment le nouveau cours intitulé Clear Writing for the Web et le document Clear Writing Web Guide qui indique comment établir, améliorer et maintenir des normes de rédaction et de conception claires.

Résultat : L'utilisation accrue d'un langage simple à la FPO contribue à accroître l'accessibilité et permet de diffuser de l'information au plus grand nombre possible de gens.

Réalisation : Sites Web publics et intranet accessibles

- Les sites Web publics et intranet gérés par le ministère répondent à toutes les exigences prévues par le règlement intitulé Normes d'accessibilité intégrées.

- La trousse d'essai pour l'accessibilité du ministère a été utilisée avec succès afin de régler des problèmes concernant un site Web intranet du ministère. Il s'agit d'un outil qui vise à aider le personnel chargé de gérer les sites Web à déterminer comment les personnes handicapées utiliseront les sites Web.

- De nouvelles normes de conception en ligne pour la personnalisation des sites Web du gouvernement de l'Ontario ont été établies dans le cadre d'une stratégie de modernisation. La stratégie a pour but de réduire le nombre de sites Web gouvernementaux afin de faciliter l'accès au gouvernement pour les gens de l'Ontario.

Résultats

- On a continué de repérer et de supprimer des obstacles au contenu des sites Web intranet afin que tous les employés du ministère aient accès à des renseignements.
- Le contenu des sites Web publics et intranet est conforme aux pratiques exemplaires concernant l'accessibilité en ligne.

Réalisation : Publications sur supports de substitution

- Le ministère continue de fournir des publications sur des supports de substitution aux membres du personnel ou du public qui en font la demande.

Résultat : Cette année, le ministère n'a reçu aucune demande de publications sur supports de substitution.

Emploi

Réalisation : Recrutement équitable et sans obstacle

- Le processus de recrutement continue d'être équitable et sans obstacle. Des adaptations sont offertes aux candidats au moment de la convocation à une entrevue, comme l'exige le règlement intitulé Normes d'accessibilité intégrées.

Résultat : Cette année, le ministère n'a reçu aucune demande concernant des mesures d'adaptation.

Réalisation : Information sur l'accessibilité incluse dans le programme d'orientation

- L'information incluse dans le programme d'orientation des nouveaux employés et cadres indique la formation utile ou obligatoire concernant l'accessibilité.

Résultat

- Le ministère continue de veiller à ce que tout le personnel soit au courant des exigences en matière d'accessibilité afin de pouvoir offrir un service à la clientèle approprié dans le cadre de la Politique d'accessibilité pour les services à la clientèle de la FPO.

- On a remis aux cadres et aux nouveaux employés la liste de contrôle du ministère pour l'orientation du personnel qui indique la formation sur l'accessibilité qu'ils doivent suivre pour assurer le respect de toutes les exigences de la LAPHO.

Milieu bâti

Réalisation : Accessibilité des toilettes et des espaces patrimoniaux

- On continue d'effectuer régulièrement l'entretien des ouvre-porte automatiques dans tous les secteurs de programme du ministère et à l'édifice Whitney afin de supprimer les obstacles physiques dans le lieu de travail.

- Le ministère s'emploie à faire disparaître les obstacles tout en conservant la désignation patrimoniale de l'édifice.

- Le projet d'adaptation visant à améliorer l'accessibilité des toilettes du troisième étage de l'édifice Whitney est en cours et devrait se terminer à l'automne ou à l'hiver 2012. On compte améliorer l'accessibilité des autres toilettes de l'édifice d'ici l'automne ou l'hiver 2013.

Résultat : Le ministère a continué de repérer et de supprimer les obstacles dans le milieu bâti.

Approvisionnement

Réalisation : Accessibilité des pratiques d'approvisionnement

- Le ministère utilise une liste de contrôle des exigences en matière d'accessibilité lorsqu'il achète des biens ou des services afin de veiller à ce que les critères d'accessibilité soient pris en compte pour les nouveaux achats. La liste de contrôle fait partie intégrante du processus d'approvisionnement du ministère.

Résultat : Le ministère continue de satisfaire à toutes les exigences en matière d'approvisionnement prévues par la LPHO que contient la liste de contrôle et il a rempli toutes les exigences relatives à l'approvisionnement qui figurent dans le règlement intitulé Normes d'accessibilité intégrées.

Autres

Réalisation : Sensibilisation et information du personnel

- Cette année, le Groupe de travail sur l'accessibilité et l'Équipe des ambassadeurs pour la diversité du ministère ont organisé quatre activités visant à sensibiliser le personnel à l'accessibilité et à promouvoir l'inclusion au ministère.

- Grâce à ces activités, les employés ont pu assister à des conférences sur divers sujets liés à l'accessibilité et se renseigner sur les initiatives d'inclusion qui sont réalisées dans l'ensemble de la FPO.

Résultats

- Le ministère a continué de renforcer la capacité de son personnel de repérer et de supprimer les obstacles dans le lieu de travail.
- Le ministère a soutenu la stratégie de transformation de la FPO en matière d'accessibilité grâce aux communications et aux activités de sensibilisation prévues dans le plan pluriannuel d'accessibilité.

Réalisation : Accessibilité du processus d'élaboration des politiques

- À l'automne 2011, le ministère a mis en œuvre avec succès la nouvelle stratégie Nos meilleurs conseils. Il s'agit d'une initiative de modernisation des politiques qui englobe trois aspects : l'élaboration de processus, la qualité des politiques et le cycle de recherche annuel. Il existe pour chacun des ressources, des guides et des outils pour aider les professionnels responsables des politiques dans leur travail quotidien.

- L'Outil d'évaluation en matière d'inclusion pour la FPO a été intégré au cadre d'élaboration des politiques et figure dans les cours suivis par les professionnels responsables des politiques à la FPO.

- Le directeur général de la diversité et de l'accessibilité a fait une allocution lors d'une activité de promotion de l'accessibilité organisée par le Secrétariat de l'innovation en matière de politiques et du leadership, qui fait partie du Bureau du Conseil des ministres.

Résultat : Le ministère a veillé à ce que les principes de l’accessibilité, de la diversité et de l’inclusion soient intégrés à la stratégie Nos meilleurs conseils et à ce que les professionnels responsables des politiques à la FPO soient au courant de la formation sur l’accessibilité qu’ils peuvent suivre afin de repérer et de supprimer les obstacles dans le processus d’élaboration des politiques.

Deuxième section : Mesures prévues pour 2012-2013 et par la suite

Notre déclaration d'engagement

La FPO est un chef de file de l'accessibilité en Ontario. Notre objectif est de fournir des services, des produits et des installations accessibles pour notre personnel et pour le public.

Cette année, le plan d'accessibilité du ministère met l'accent sur cinq domaines :

- Emploi
- Information et communications
- Milieu bâti
- Approvisionnement
- Formation en matière d'accessibilité

Pour faire preuve de leadership en matière d'accessibilité, le ministère a prévu d'entreprendre les activités décrites ci-dessous. Ces initiatives favoriseront la conformité aux normes d'accessibilité pour les services à la clientèle en vigueur et aux normes d'accessibilité intégrées édictées en vertu de la LAPHO, ainsi que dans d'autres domaines. Il faut signaler surtout qu'elles contribueront à améliorer l'accès pour toutes les personnes de l'Ontario.

Services à la clientèle

Le ministère s'est engagé à fournir en temps opportun des produits et des services accessibles et de grande qualité aux personnes handicapées.

Engagement : Commentaires sur l'accessibilité
Calendrier de mise en œuvre : Permanent

- Le ministère examinera tous les commentaires faits en personne, par écrit ou par tout autre moyen et prendra en considération toute suggestion visant à prévenir ou à supprimer les obstacles pour les personnes handicapées.

- Le ministère a rempli toutes les exigences prévues par les normes d'accessibilité pour les services à la clientèle.

Mesures de performance :

- Les mécanismes de rétroaction sur l'accessibilité seront examinés chaque semaine.
- On donnera suite aux commentaires reçus au sujet de l'accessibilité dans les 15 jours ouvrables et on les examinera afin de déterminer si des changements s'imposent.

Engagement : Représentant au Conseil consultatif de la FPO en matière d'accessibilité pour les personnes handicapées
Calendrier de mise en œuvre : 2012-2013

- Le ministère continue de soutenir le Conseil consultatif de la FPO en matière d'accessibilité pour les personnes handicapées grâce à la participation de son représentant. Les travaux du Conseil sont appuyés par la haute direction du ministère et le représentant a été choisi par le directeur général de l'administration au nom du secrétaire du Conseil des ministres et des sous-ministres.

- Le Conseil aide la FPO à se préparer à respecter les exigences de la législation et les normes d'accessibilité proposées en lui communiquant le point de vue des consommateurs.

Mesures de performance : Elles seront déterminées par le Conseil.

Engagement : Groupe de travail sur l'accessibilité
Calendrier de mise en œuvre : 2012-2013

- Le Groupe de travail sur l'accessibilité continuera de sensibiliser le personnel à l'accessibilité en offrant des activités d'apprentissage, en organisant des conférences sur des sujets clés et en encourageant la participation aux initiatives liées à l'accessibilité dans la FPO.

- Le Groupe fera la promotion au ministère de la campagne Accessibilité à la source du Bureau de la diversité de la FPO. Cette campagne est une nouvelle

initiative qui vise à fournir aux employés et aux cadres de la FPO des renseignements sur l'accessibilité et l'inclusion en relation avec l'approvisionnement, les supports de substitution, les communications, les services à la clientèle et l'emploi.

Mesure de performance : Le Groupe de travail sur l'accessibilité se réunira tous les trimestres pour planifier des initiatives qui permettront de sensibiliser davantage les employés à l'accessibilité au ministère.

Information et communications

Le ministère s'est engagé à rendre l'information et les communications du gouvernement accessibles. L'information que nous fournissons et la façon dont nous communiquons sont essentielles à la prestation de nos programmes et services au public.

Engagement : Amélioration du site Web Ontario.ca
Calendrier de mise en œuvre : 2012-2014

- Le ministère travaille en collaboration avec le ministère des Services gouvernementaux afin d'apporter des améliorations axées sur l'accessibilité au site Ontario.ca. Le contenu sera plus facile à trouver et de nouvelles fonctions permettront d'améliorer l'utilisation du site avec des appareils comme les téléphones intelligents. On soumettra le site à des essais réguliers afin de s'assurer qu'il ne comporte aucun obstacle.

Mesure de performance : Accessibilité accrue du site Ontario.ca.

Engagement : Sites Web publics et intranet accessibles
Calendrier de mise en œuvre : Permanent

- On continuera d'assurer l'accessibilité des sites Web publics et intranet gérés par le ministère et de répondre à toutes les exigences prévues par le règlement intitulé Normes d'accessibilité intégrées.

- Des vidéos et des objets graphiques accompagneront les textes de sorte que les messages soient plus faciles à comprendre.

- On continuera d'utiliser la trousse d'essai pour l'accessibilité durant le processus de conception et de développement afin de repérer, de prévenir et de supprimer les obstacles relatifs aux sites Web. Le personnel de soutien et les créateurs de sites Web Internet et intranet continueront de recevoir de la formation sur l'utilisation de la trousse d'essai.

- Le ministère vérifie l'accessibilité des sites Web et procède à des essais de façon régulière.

Mesures de performance : Les deux sites Web publics (www.premier.gov.on.ca et www.news.ontario.ca) et les quatre sites Web intranet, c.-à-d. le site du secrétaire du Conseil des ministres, celui du Bureau du Conseil des ministres, learning.comm et Photo Library (photothèque), continueront de répondre aux exigences du règlement intitulé Normes d'accessibilité intégrées.

Engagement : Procédures d'évacuation d'urgence accessibles
Calendrier de mise en œuvre : Permanent

- Des procédures individualisées relatives aux interventions d'urgence continueront d'être fournies dès que possible aux employés, s'il y a lieu.

- Les procédures d'évacuation d'urgence et le Plan de continuité des opérations sont fournis sur un support accessible aux employés qui en font la demande.

- Le ministère s'emploiera continuellement à améliorer l'accessibilité de ses procédures d'urgence, de ses protocoles d'évacuation et des autres ressources relatives à la préparation aux situations d'urgence en vue d'assurer la sécurité de son personnel.

Mesures de performance :
- Le ministère satisfait à toutes les exigences relatives à l'information et aux communications qui figurent dans le règlement intitulé Normes d'accessibilité intégrées.
- Toutes les procédures d'urgence du ministère seront offertes sur un support accessible.

Engagement : Pratiques accessibles concernant les supports de documents
Calendrier de mise en œuvre : Permanent

- Le ministère continue de promouvoir l'utilisation de pratiques accessibles en matière de communications et soutiendra la campagne Accessibilité à la source du Bureau de la diversité de la FPO en 2012-2013.

- Cette campagne est une initiative d'information et de sensibilisation qui vise à fournir aux employés et aux cadres des renseignements clairs et ciblés sur la façon d'intégrer l'accessibilité aux pratiques de travail quotidiennes.

- Les pratiques et les guides établis demeurent accessibles au personnel dans le site Web intranet du ministère.

Mesures de performance : Tout le personnel utilise et soutient les pratiques exemplaires indiquées dans les directives concernant les supports de substitution.

Engagement : Publications offertes sur des supports de substitution
Calendrier de mise en œuvre : Permanent

- Le ministère continue de fournir sur demande des publications sur supports de substitution. Il collaborera avec des organismes tels que l'Institut national canadien pour les aveugles et le service de production de textes accessibles pour les versions en braille et avec les Services de création et nouveaux médias du ministère pour les descriptions sonores.

Mesure de performance : Nombre de demandes de publications sur supports de substitution reçues et traitées par le ministère**.**

Engagement : Technologies de la communication
Calendrier de mise en œuvre : 2012-2013

- Le ministère évaluera les technologies et le matériel ATS existants et explorera de nouvelles options afin d'accroître le soutien offert aux clients.

Mesure de performance : Nombre d'appareils technologiques acquis.

Engagement : Matériel ATS pour personnes malentendantes
Calendrier de mise en œuvre : Permanent

- On continuera de surveiller l'utilisation de la ligne de télécommunications ATS du ministère pour s'assurer qu'elle fonctionne bien.

- Tous les nouveaux employés de la réception suivront une formation sur le matériel ATS, et des séances de recyclage seront organisées, au besoin, pour le personnel existant.

- On continuera de traiter les appels sur la ligne ATS selon les mêmes normes de qualité que les autres appels téléphoniques. L'Unité des services de correspondance continuera de travailler en partenariat avec le personnel de ServiceOntario pour répondre aux appels .

Mesures de performance :
- Tous les nouveaux employés de la réception suivront une formation sur le matériel ATS dans le cadre de leur orientation.
- Le ministère répondra à tous les appels qu'il reçoit sur la ligne ATS.

Engagement : Accessibilité des services de technologie de l'information
Calendrier de mise en œuvre : Permanent

- Le ministère continuera de se tenir à l'affût des occasions d'utiliser de nouvelles technologies et solutions informatiques afin de surveiller et d'améliorer l'accessibilité pour les clients.

- Le ministère soutiendra la stratégie de transformation en matière de technologie accessible mentionnée dans le *Plan pluriannuel d'accessibilité de la fonction publique de l'Ontario*.

Mesure de performance : Continuer de trouver et de mettre en application des produits et solutions technologiques accessibles.

Emploi

Le ministère s’est engagé à adopter des pratiques d’emploi équitables et accessibles qui permettent d’attirer et de maintenir en poste des personnes talentueuses qui peuvent participer pleinement et valablement aux services et aux emplois.

Engagement : Recrutement entièrement accessible
Calendrier de mise en œuvre : Permanent

Cette année et par la suite

- Le ministère continuera de faire connaître les possibilités d’emploi au moyen d’offres d’emploi accessibles.
    - On remettra aux cadres une liste de contrôle afin de les aider à rédiger des offres d’emploi sans obstacle.

- Il continuera de mener toutes les entrevues dans un milieu sans obstacle.
    - Il offrira des adaptations aux candidats au moment de leur convocation à une entrevue.

Mesures de performance : Toutes les exigences relatives l’emploi qui figurent dans le règlement intitulé Normes d’accessibilité intégrées sont respectées.

Milieu bâti

Le ministère s’est engagé à remplir les exigences de la norme sur le milieu bâti, une fois qu’elle sera adoptée, et à élaborer un plan, s’il y a lieu.

Engagement : Préparation à la norme d’accessibilité pour le milieu bâti
Calendrier de mise en œuvre : À déterminer après l’approbation de la norme

- Le ministère continuera d’explorer des moyens d’améliorer l’accessibilité à son milieu bâti en vue de l’adoption prochaine de la norme.

- Cet engagement se concrétise par la réalisation de divers projets par le ministère, notamment l’installation d’une rampe d’accès à l’entrée de l’édifice Whitney, la mise à jour des panneaux conçus selon la norme d’accessibilité pour les installations du gouvernement de l’Ontario et le réaménagement des salles

de réunion, des toilettes et des postes de travail dans le but d'améliorer l'accessibilité.

- Le ministère travaillera en collaboration avec Infrastructure Ontario et le Bureau de la diversité de la FPO afin de déterminer la façon de planifier et de respecter les exigences d'accessibilité découlant de l'adoption prochaine de la norme.

- Le ministère participera activement aux initiatives gouvernementales prises à cet égard et aux réunions interministérielles concernant la norme avant et après son adoption.

Mesures de performance : Elles seront déterminées après la mise en œuvre de la norme d'accessibilité pour le milieu bâti.

Engagement : Accessibilité des toilettes, des salles de réunion et des espaces patrimoniaux
Calendrier de mise en œuvre : Permanent

- Le ministère continuera d'examiner et d'améliorer l'accessibilité dans son milieu bâti tout en conservant la désignation patrimoniale de l'édifice.

- Le succès du projet pilote visant à améliorer l'accès aux toilettes du troisième étage de l'édifice Whitney sera évalué.

Mesures de performance : Elles seront déterminées après la mise en œuvre de la norme d'accessibilité pour le milieu bâti.

Approvisionnement

Le ministère s'est engagé à continuer de tenir compte de l'accessibilité dans ses processus d'approvisionnement. Nous demandons aux fournisseurs potentiels de nous fournir des renseignements sur les options accessibles qu'ils offrent. L'accessibilité fait partie de nos critères d'évaluation.

Engagement : Accessibilité des pratiques d'approvisionnement
Calendrier de mise en œuvre : Permanent

- Les exigences en matière d'accessibilité sont incorporées dans le processus d'approvisionnement et comprennent l'obligation de remplir la liste de contrôle des exigences d'approvisionnement dans le cadre de la LPHO avant de procéder à chaque achat de biens ou de services.

- Le ministère continuera de donner des conseils concernant les répercussions sur l'accessibilité des activités d'approvisionnement conformes au règlement intitulé Normes d'accessibilité intégrées, aux directives, aux lignes directrices et aux processus en vigueur.

- On communiquera rapidement les nouveaux renseignements relatifs à l'accessibilité dans le processus d'approvisionnement et on en tiendra compte en temps opportun.

Mesure de performance : Toutes les exigences du règlement intitulé Normes d'accessibilité intégrées sont respectées.

Formation en matière d'accessibilité

Engagement : Formation sur l'accessibilité des services à la clientèle
Calendrier de mise en œuvre : Permanent

- Le ministère continuera de former tous les nouveaux employés et cadres dans les six semaines suivant leur entrée en fonction. La formation sera donnée au moyen de cours en ligne et de ressources créées par le Bureau de la diversité de la FPO.

- Le ministère continuera d'encourager les cadres et les employés à suivre d'autre formation sur l'accessibilité afin qu'ils offrent les meilleurs services à la clientèle possible.

- Au 1er janvier 2012, le ministère respectait toutes les exigences prévues dans la norme d'accessibilité pour les services à la clientèle.

Mesure de performance : Tout le personnel suit la formation obligatoire sur l'accessibilité des services à la clientèle.

Engagement : Formation sur les normes d'accessibilité intégrées
Calendrier de mise en œuvre : Permanent

- Tous les cadres du ministère suivront une formation sur les nouvelles normes d'accessibilité intégrées et sur le *Code des droits de la personne* d'ici le 1er janvier 2013. La formation est donnée au moyen de cours en ligne et de ressources créées par le Bureau de la diversité de la FPO.

- Dorénavant, les cadres suivront une formation dans les six semaines suivant leur entrée en fonction.

Mesure de performance : Tous les cadres suivent la formation obligatoire sur les normes d'accessibilité intégrées.

Engagement : Formation sur l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion pour la FPO
Calendrier de mise en œuvre : Permanent

- Le ministère continuera d'encourager les cadres et les employés à suivre la formation sur l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion pour la FPO et de promouvoir son utilisation.

- Les nouvelles politiques viendront renforcer l'accessibilité et soutiendront le Plan pluriannuel d'accessibilité de la FPO.

Mesure de performance : Promotion de l'utilisation de l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion pour la FPO.

Autres

Engagement : Représentation des personnes handicapées dans les communications du gouvernement
Calendrier de mise en œuvre : Permanent

- La photothèque de l'Ontario est une base de données qui contient des photos et des images utilisées dans des ressources un peu partout dans la province. Elle

est régulièrement mise à jour afin de tenir compte de la diversité du personnel du gouvernement de l'Ontario et de ses organismes dans le contenu en ligne et les publications imprimées.

- La photothèque continuera d'être enrichie de photos représentant des personnes handicapées de l'Ontario.

Mesure de performance : Tous les ministères de la FPO ont accès à des images et à des photos illustrant des personnes handicapées pour les outils de communication du gouvernement.

Engagement : Utilisation d'un langage simple pour accroître l'accessibilité de l'information pour le plus grand nombre possible de gens
Calendrier de mise en œuvre : Permanent

- On incorporera les résultats à atteindre en matière de rédaction en langage simple dans les plans de performance des directeurs des communications de la FPO.

- On assurera la coordination des nouveaux plans d'action sur la rédaction en langage simple pour tous les ministères de sorte qu'ils soient mis en œuvre d'ici avril 2013.

- Chaque ministère a apporté des améliorations aux communications. Mentionnons notamment le nouveau processus permettant de rédiger des aide-mémoire parlementaires en langage simple, le module de formation en ligne sur la rédaction en langage simple pour le personnel autre que celui des communications et le remaniement d'une grande partie du contenu du site Web afin qu'il soit présenté en langage simple.

- On continuera d'utiliser les plans d'action, le cadre d'autoévaluation et les points de référence établis pour mesurer les améliorations.

Mesure de performance : Surveillance continue de l'emploi d'un langage simple dans l'information pour la rendre accessible au plus grand nombre possible de gens.

Troisième section : Examen des lois, des règlements et des politiques

Dans le cadre de l'engagement que nous avons pris d'améliorer l'accessibilité, le ministère continuera à passer en revue les initiatives gouvernementales, notamment les mesures législatives et les politiques, afin de repérer et de supprimer les obstacles.

Lois, règlements et politiques qui ont été passés en revue en 2011-2012

Le ministère s'est engagé à passer en revue ses lois et règlements en vue de déceler tout obstacle potentiel à l'accessibilité.

- Cette année, on a continué d'examiner les quatre lois relevant du ministère à l'aide de l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion pour la FPO afin de soutenir l'objectif de faire de l'Ontario une province accessible d'ici 2025. En juin 2011, le ministère a examiné une loi afin de supprimer les obstacles à l'accessibilité.

Lois, règlements et politiques qui seront passés en revue en 2012-2013

- Le Bureau de la diversité de la FPO et le ministère du Procureur général ont élaboré une approche coordonnée afin de poursuivre l'examen de la législation du gouvernement pour relever les obstacles à l'accessibilité. La prochaine étape consiste à passer en revue les lois ayant une incidence considérable afin d'améliorer le plus possible la situation des gens de l'Ontario ayant des besoins en matière d'accessibilité.

- Cette étape de l'examen sera achevée d'ici la fin de 2014. Nous continuerons de faire rapport sur l'examen dans notre plan annuel d'accessibilité.

- Dans le cadre de l'examen des lois du ministère, on continuera d'utiliser l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion pour la FPO afin de permettre au gouvernement de fournir d'excellents services publics aux gens de l'Ontario.

- On continuera d’examiner les initiatives et activités soumises au Conseil des ministres afin de supprimer les obstacles, le cas échéant, et de permettre au gouvernement d’atteindre son objectif de faire de l’Ontario la province la plus accessible d’ici 2025.

Mesure de performance : Toutes les nouvelles lois, les nouveaux règlements et les nouvelles politiques seront examinés au moyen de l’Outil d’évaluation en matière d’inclusion pour la FPO.

Repérer, supprimer et prévenir les obstacles à l’aide de l’Outil d’évaluation en matière d’inclusion pour la FPO

En 2011, la fonction publique de l’Ontario (FPO) a mis en œuvre l’Outil d’évaluation en matière d’inclusion pour la FPO. Il s’agit d’un outil analytique qui aide le personnel à intégrer des éléments d’inclusion à son travail grâce à une meilleure compréhension de la diversité et de l’accessibilité. Cet outil peut être utilisé au début d’un projet ou dans le cadre de l’examen des politiques, des programmes, des lois, des lignes directrices et des procédures. L’Outil d’évaluation en matière d’inclusion pour la FPO peut aider à repérer, supprimer et prévenir les obstacles à l’accessibilité et à d’autres aspects de la diversité.

Engagement : Sensibilisation à l’Outil d’évaluation en matière d’inclusion pour la FPO
Calendrier de mise en œuvre : Permanent

- Le ministère continuera d’utiliser l’Outil d’évaluation en matière d’inclusion pour la FPO et d’encourager le personnel à faire de même.

- À compter de 2013, le cours en ligne sur l’Outil d’évaluation en matière d’inclusion pour la FPO qui est offert par l’entremise du Centre du leadership et de l’apprentissage sera inclus dans la liste de contrôle du ministère pour l’orientation des nouveaux employés.

Mesure de performance : Promotion de l’Outil d’évaluation en matière d’inclusion pour la FPO.

Engagement : Accessibilité des élections en Ontario
Calendrier de mise en œuvre : 2012-2013

- Le ministère évaluera l'efficacité des dispositions sur l'accessibilité du projet de loi 231, la *Loi de 2010 modifiant des lois en ce qui concerne les élections*, après la publication du rapport postélectoral du directeur général des élections concernant l'élection d'octobre 2011.

- Le projet de loi apporte un certain nombre de modifications importantes à la *Loi électorale* et à la *Loi sur le financement des élections* et améliore l'accessibilité des élections pour les gens de l'Ontario.

- Parmi les changements clés figurent les suivants : tous les bureaux de vote doivent être accessibles; les électeurs ont la possibilité, avant la date prévue des élections, de communiquer leurs commentaires pour indiquer si les bureaux de vote proposés sont suffisamment accessibles ou non; l'équipement accessible prévu pour les bureaux de vote par anticipation permet aux électeurs de voter sans avoir recours à de l'aide; il est possible de voter au moyen de bulletins spéciaux et les personnes qui ont besoin d'assistance peuvent demander de voter au moyen de bulletins spéciaux ou de recevoir la visite d'un agent d'Élections Ontario à leur domicile pour les aider.

- Le directeur général des élections est habilité à introduire d'autres moyens de vote, notamment le vote par voie électronique, si ces moyens ont été mis à l'essai avec succès lors d'une élection partielle et ont rempli les normes de sécurité et d'intégrité appropriées.Chevette

Mesure de performance : L'efficacité des mesures d'accessibilité prévues dans le projet de loi 231, la *Loi de 2010 modifiant des lois en ce qui concerne les élections*, sera évaluée dans le rapport postélectoral du directeur général des élections concernant l'élection d'octobre 2011 et les élections qui suivront (la date de publication du rapport reste à déterminer).

Lexique de termes et de sigles

ATS – téléscripteur

FPO – fonction publique de l’Ontario

LAPHO – *Loi de 2005 sur l’accessibilité pour les personnes handicapées de l’Ontario*

LPHO – *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l’Ontario*

PPA – plan pluriannuel d’accessibilité

règlement NAI – règlement intitulé Normes d’accessibilité intégrées

Renseignements

Nous sommes toujours heureux de recevoir des questions et des commentaires sur le plan d'accessibilité du ministère.

Bureau du directeur
Direction de la planification et des services internes
Édifice Whitney, salle 3540
99, rue Wellesley Ouest
Toronto (Ontario) M7A 1A1

Renseignements généraux : 416 325-7635

Numéro ATS : 416 314-5721

Courriel : odapublicinquiries@ontario.ca

Rendez-vous au portail **Accessibilité Ontario du ministère des Services sociaux et communautaires**. Ce site sur l'accessibilité offre des ressources et des renseignements destinés à faire de l'Ontario une province accessible pour tous.

Pour commander gratuitement un exemplaire du plan d'accessibilité sur support de substitution, adressez-vous à :

Publications ServiceOntario
Téléphone : 1 800 668-9938
ATS : 1 800 268-7095

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2012

ISSN #
This document is available in English.